

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN OEUVRE DU CCF EN CAP

Textes de référence

Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général.

Arrêté du 3 avril 2019 - BO spécial n°5 du 11 avril 2019 Programme d'enseignement de PSE des classes préparant au CAP.

Arrêté du 29 juillet 1992 fixant les modalités d'organisation et de prise en compte des épreuves organisées sous forme d'un contrôle en cours de formation en établissement ou en centre de formation d'apprentis et en entreprise pour la délivrance des brevets d'études professionnelles et certificats d'aptitude professionnelle.

Ressources en ligne : <https://eduscol.education.fr/cid144228/pse-voie-pro.html>

Sommaire

Généralités	1
Modalités pratiques	1
Proposition de note	2
Absence d'un candidat à une ou plusieurs situations d'évaluation	2
Définition de l'épreuve	2
Evaluations SE1 et SE2	3
Le CCF de PSE en CAP (résumé)	4
Formation SST et évaluation SE1	5
Grille d'attribution des points obtenus au SST SE1 : Evaluation pratique et orale	6
Fiche de conformité du CCF SE2 : Evaluation écrite	7
Grille de notation SE2	8
Fiche notation candidat	9

Généralités

L'enseignement de Prévention Santé Environnement (PSE) est un enseignement obligatoire dispensé dans tous les CAP (arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019). Cet enseignement est assuré et évalué par les professeurs de Biotechnologies Santé Environnement.

Les horaires sont de 1,5h par semaine dédoublée à partir du 19ème élève en première année et 1h par semaine dédoublée à partir du 19ème élève en 2ème année. (Arrêté du 21-11-2018 - J.O. du 20-12-2018).

La formation SST doit être réalisée pour tous les élèves de CAP durant la demi-heure prévue en classe de première année. Cet horaire peut être globalisé.

Si l'enseignant en charge de la PSE n'est pas formateur, cette demi-heure doit être attribuée à un autre professeur qui assurera la formation SST.

Le Contrôle en Cours de Formation est une modalité certificative, c'est-à-dire une évaluation réalisée en vue de la délivrance d'un diplôme. Comme l'indique son nom, le CCF s'effectue dans le cadre même de la formation, par le formateur lui-même, en établissement et en milieu professionnel.

Publics concernés

L'évaluation concerne les candidats :

- de la voie scolaire, issus des établissements publics ou privés sous contrat,
- de la voie de l'apprentissage, issus de centres de formation d'apprentis ou de sections d'apprentissage habilités à pratiquer le CCF,
- de la voie de la formation professionnelle continue, issus d'établissements de formation professionnelle continue publics.

Remarque : Tous les autres candidats passeront l'épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 1 h (les sujets des sessions de juin et de remplacement de septembre sont élaborés au niveau national).

Modalités pratiques

Pour chacune des situations d'évaluation, l'information orale concernant la date de l'évaluation, est confirmée par un document écrit. Cette confirmation écrite vaut convocation.

Exemples :

- Information écrite sur le carnet de correspondance ou dans le livret d'apprentissage,
- remise en mains propres d'une convocation (dans ce cas, il est conseillé de faire émarger les élèves lors de la remise de la convocation),
- inscription dans le cahier de texte électronique,
- ou toute autre forme adoptée par l'établissement.

À l'issue de la formation, l'ensemble des documents précisant les travaux réalisés, les appréciations et les résultats obtenus par le candidat sont consignés dans un dossier mis à la disposition du jury.

Proposition de note

Les résultats aux situations d'évaluation, retranscrites dans l'**annexe 4**, donnent lieu à une proposition de note faite par l'équipe pédagogique au jury qui reste seul compétent pour arrêter la note définitive. Les notes définitives sont arrêtées par le jury qui aura communication des documents d'évaluation.

Absence d'un candidat à une ou plusieurs situations d'évaluation

La mise en œuvre du CCF relevant de la compétence du chef d'établissement, il lui appartient de qualifier l'absence, justifiée ou injustifiée, entraînant les conséquences résumées dans le tableau ci-après.

L'unité en CCF comprend plusieurs situations d'évaluation	Absence justifiée	Il est proposé au candidat de repasser son (ou ses) évaluation(s) à une autre date. En cas d'impossibilité (ex : congé longue maladie), la note « zéro » est attribuée pour la (ou les) situation(s) manquée(s).
	Absence non justifiée	L'évaluateur indique « absent » sur le document d'évaluation de chaque situation manquée. La note attribuée à cette unité sera fonction du règlement d'examen concerné (moyenne des notes obtenues, degré d'acquisition de compétences terminales ...).

Définition de l'épreuve (coefficient 1) – Arrêté du 05/09/2019

L'épreuve de prévention-santé-environnement (PSE) a pour objectif d'évaluer le niveau de maîtrise des compétences du programme atteint par le candidat concernant les problématiques liées à la santé, à l'environnement et aux activités professionnelles :

- appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, et d'une documentation ;
- mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention ;
- proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix ;
- communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté ;
- agir face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte sur :

- l'identification des paramètres de la situation analysée par une méthode adaptée qui conduit à la formulation d'une problématique ;
- la cohérence du lien entre la mesure de prévention et le phénomène physiologique, l'enjeu environnemental ou la disposition réglementaire ;
- la pertinence des mesures de prévention proposées ;
- la compréhension de l'écrit par le lecteur ;
- la précision du vocabulaire relatif à la prévention des risques professionnels, environnementaux et de santé ;
- la qualité du geste effectué face à une situation d'urgence.

Evaluation écrite SE1

Elle prend en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du MAC SST et se réfère à la fiche académique (**annexe 1**)

NB : L'évaluation est *obligatoirement* assurée par l'enseignant de PSE. Lorsque la formation SST (est assurée par un autre formateur ou l'infirmière scolaire ou un organisme spécialisé, la notation DOIT être assurée en binôme avec le formateur dans la grille prévue dans le dossier de notation du candidat, en fin de formation à l'occasion d'une situation PRATIQUE, celle-ci peut être la situation permettant d'évaluer la formation SST, la passerelle PSC1 vers SST ou le MAC SST.

⇒ ADAPTATION DE L'ÉVALUATION PRATIQUE CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP :

Pour les candidats en situation de handicap, l'évaluation doit être proposée sous forme orale ou écrite. Ce dernier doit expliquer la démarche à suivre et le geste à effectuer pour agir face à une situation d'urgence.

Evaluation écrite SE2

Contenus de l'évaluation écrite :

Le sujet comporte :

- plusieurs questions indépendantes ou liées portant sur chacune des thématiques A, B, C (à l'exception de C8) et D;
- une situation de la vie sociale, de la vie professionnelle ou d'un fait d'actualité;
- une analyse de situation par une méthode de résolution de problème.

Les 15 points sont répartis de la manière suivante :

- thématique A : 5 à 7 points
- thématique B et/ou D : 4 à 6 points
- thématique C : 4 à 6 points

Énoncé de la situation :

Une situation qui implique pour l'élève de :

- mobiliser des connaissances relatives aux thématiques A, B, C (à l'exception de C8) et D;
- effectuer une analyse par une méthode de résolution de problème ;
- proposer des mesures de prévention.

Conseils de rédaction :

- ⇒ rédiger des questions et/ou des consignes univoques, conformes au programme ;
- ⇒ libeller les questions et/ou les consignes en verbe d'action, éviter les questions de cours ;
- ⇒ choisir des documents et questions originaux, ne **provenant pas de manuels scolaires** ;
- ⇒ vérifier la conformité du sujet en remplissant l'**annexe 2**
- ⇒ compléter l'**annexe 3** destinée au candidat en indiquant les indicateurs de réussite.

Ne pas utiliser de copies d'ouvrages et/ou de sujets d'annales

Vérifier les totaux du corrigé

Veiller à :

- déterminer les contenus des thématiques à évaluer ;
- énoncer une situation comportant les éléments indispensables permettant de proposer des solutions et répondre aux questions ;
- bâtir la situation en tenant compte du secteur professionnel du candidat ;
- compléter par des documents (3 maximum, de formes différentes, exploitables intégralement, actualisés, sources précisées, ex : photos, article de presse, statistiques, extrait de loi...) ;
- préciser la méthode d'analyse à utiliser par l'élève et le cas échéant fournir la trame de l'outil ;
- lier les questions du sujet avec la situation et les compétences à évaluer.

Modalités d'évaluation		
Les évaluations se déroulent en centre de formation		
Situations d'évaluation	SE1	SE2
Modalités	<p>Pratique et orale Au cours de la 1ère année.</p> <p>Commentaire 0.5h est prévue en 1ère année. Elle est destinée à la mise en oeuvre du SST et peut-être globalisée sur l'année.</p>	<p>Écrite Au cours de la dernière année de formation.</p>
Compétences	<p>Communiquer à l'oral sur la problématique des risques professionnels, environnementaux et de santé. Agir face à une situation d'urgence.</p> <p>Commentaires Se référer aux compétences de la Grille de certification des compétences du SST de l'INRS en vigueur.</p>	<p>Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation. Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention. Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix. Communiquer à l'écrit sur la problématique des risques professionnels, environnementaux et de santé.</p>
Thématiques Modules	<p>Module C8 du programme : la gestion des situations d'urgence. Manuel du formateur SST (INRS).</p> <p>Commentaire Le module C3 - La démarche de prévention appliquée à une activité de travail, répond aux attentes de l'épreuve n°2 du SST.</p>	<p>Thématiques A, B, C (sauf C8) et D du programme :</p> <p>A - L'individu responsable de son capital santé ; B - L'individu responsable dans son environnement ; C - L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques ; D - L'individu consommateur averti.</p>
Contenu	<p>Dispositifs de formation SST : document de référence (INRS).</p>	<p>Plusieurs questions, à partir d'une situation de la vie sociale, de la vie professionnelle ou d'un fait d'actualité. Analyser la situation donnée en mobilisant des connaissances. Thématique A et C à traiter obligatoirement, en s'appuyant sur une documentation.</p>
Barème	<p>5 points</p>	<p>Total : 15 points Thématique A : 5 à 7 points. Thématique B et/ou D : 4 à 6 points. Thématique C : 4 à 6 points.</p>
Durée	<p>Cf. Manuel du formateur SST.</p>	<p>50 minutes.</p>
Évaluateur	<p>Le formateur SST évalue le SST. Le professeur de BSE attribue la note.</p>	<p>Le professeur de BSE.</p>
Modalités particulières pour les candidats en situation de handicap	<p>Le candidat explique à une personne la démarche à suivre et le geste à effectuer pour agir face à une situation d'urgence.</p>	<p>Commentaire Consulter les aménagements d'épreuves validés par le service des examens et concours du rectorat.</p>
Documents de référence et d'évaluation	<p>Grille de certification des compétences du SST en vigueur : formation initiale ou MAC (INRS). Grille d'attribution des points obtenus au SST.</p>	<p>Fiche de conformité du CCF.</p>

Formation SST

La formation SST est assurée par un formateur SST à jour de son certificat. Ce formateur est garant des conditions de formation et de certification. Les compétences de l'élève seront évaluées à partir des grilles de certification INRS en vigueur destinées, soit à la formation initiale, soit au maintien et actualisation des compétences (MAC). Pour être présenté à l'épreuve certificative du SST, l'élève doit répondre aux deux critères suivants :

- avoir validé toutes les compétences de formation issues du manuel de formateur en vigueur ;
- avoir réalisé ou décrit (pour les élèves en situation de handicap reconnus auprès des services des examens du rectorat) l'ensemble des techniques gestuelles (guide des données techniques et des conduites à tenir en vigueur).

Ces grilles de correspondance permettent de transcrire les compétences acquises par le candidat, lors de la passation du certificat SST, en note pour l'épreuve SE1 du CCF de PSE (cf guide page suivante)

Evaluation SE1

<input type="checkbox"/> Cas n°1 Le certificat de sauveteur secouriste du travail est acquis	À l'issue de la formation initiale.	<input type="checkbox"/> 5 points
	À l'issue de la formation MAC.	<input type="checkbox"/> 5 points
	À l'issue de la formation complémentaire pour les titulaires du PSC1 de moins de 36 mois au premier jour de la formation.	<input type="checkbox"/> 5 points
	Titulaire du certificat de SST daté de moins de 24 mois.	<input type="checkbox"/> 5 points
<i>Joindre une photocopie du certificat SST, ou de l'attestation de formation de PSC1 ou la grille de certification des compétences du SST complétée.</i>		
<input type="checkbox"/> Cas n°2 Le certificat de sauveteur secouriste du travail n'est pas acquis, remplir la grille de correspondance adaptée.	Élève, actif à l'ensemble de la formation initiale, non validé.	Grille 1
	Élève, actif à l'ensemble du MAC, non validé.	Grille 2
	Élève absent à toute ou partie de la formation initiale.	Grille 1 épreuve 2
	Élève n'ayant pas validé toutes les compétences en refusant de participer à l'apprentissage d'une technique ou à la mise en situation d'accident simulé.	Grille 1 épreuve 2
	Élève ayant refusé de suivre un MAC.	Grille 2 épreuve 2

**Grille d'attribution des points obtenus au SST
SE1 : Evaluation pratique et orale**

Annexe 1

LP :	Date SE2 :
Nom :	Classe :
Prénom :	

Grille 1	FORMATION INITIALE OU COMPLEMENTAIRE DU PSC1 (PSC1 de moins de 3 ans)		
Épreuve 1	C2 <input type="checkbox"/> acquise	4 compétences acquises = 7 points	/ 07
	C3 <input type="checkbox"/> acquise	3 compétences acquises = 4 points	
	C4 <input type="checkbox"/> acquise	2 compétences acquises = 2 points	
	C5 <input type="checkbox"/> acquise	<2 compétences acquises = 0 point	
Épreuve 2	C1 <input type="checkbox"/> acquise	4 compétences acquises = 3 points	/ 03
	C6 <input type="checkbox"/> acquise	3 compétences acquises = 2 points	
	C7 <input type="checkbox"/> acquise	2 compétences acquises = 1 point	
	C8 <input type="checkbox"/> acquise	<2 compétences acquises = 0 point	
		TOTAL / 10	/ 10
		TOTAL / 05	/ 05

Grille 2	FORMATION MAC (certificat SST dont la date de validité est dépassée)		
Épreuve 1	C3 <input type="checkbox"/> acquise	3 compétences acquises = 7 points	/ 07
	C4 <input type="checkbox"/> acquise	2 compétences acquises = 4 points	
	C5 <input type="checkbox"/> acquise	1 compétence acquise = 2 points 0 compétence acquise = 0 point	
Épreuve 2	C6 <input type="checkbox"/> acquise	3 compétences acquises = 3 points	/ 03
	C7 <input type="checkbox"/> acquise	2 compétences acquises = 2 points 1 compétence acquise = 1 point	
	C8 <input type="checkbox"/> acquise	0 compétence acquise = 0 point	
		TOTAL / 10	/ 10
		TOTAL / 05	/ 05

**FICHE DE CONFORMITE DU CCF
SE2 : évaluation écrite**

Annexe 2

Evaluation écrite	CCF	
	Conforme	
Points clés	Oui	Non
Situations de la vie professionnelle ou quotidienne		
Les situations proposées prennent appui sur des problématiques de santé, d'environnement, de vie sociale		
Les situations sont réalistes et issues de la vie sociale, de la vie professionnelle ou d'un fait d'actualité.		
La (les) situation(s) proposée(s) permet(tent) d'appliquer la démarche d'analyse et/ou de résolution de problème.		
Les situations impliquent la mobilisation de connaissances.		
Les situations traitent au moins 3 thématiques parmi les 4 (A, B, C, D) dont obligatoirement les thématiques A et C: • Thématiques A, B, C ou A, C, D ; Ou • Thématiques A, B, C, D.		
Les thématiques A et C sont traitées obligatoirement à partir d'une documentation.		
Documents		
Les documents sont originaux et récents, et non extraits d'ouvrages scolaires.		
Les documents sont lisibles, relativement courts.		
Les documents sont adaptés au niveau CAP.		
Les sources documentaires sont mentionnées et vérifiées ;		
Les documents sont variés.		

Présentation		
Le sujet est dactylographié		
Le sujet est paginé		
La présentation est claire, soignée et aérée (place suffisante pour les réponses).		
Les consignes commencent par un verbe d'action à l'infinitif.		
Les consignes sont numérotées selon la codification internationale (1 ; 1-1- ; 1-1-1-...).		
Les consignes sont variées.		
Le barème est apparent au regard de chaque thématique abordée.		
Le barème respecte la répartition par thématique suivante : • Thématique A : 5 à 7 points ; • Thématique B et/ou D : 4 à 6 points ; • Thématique C : 4 à 6 points.		
Le corrigé est rigoureux et détaillé.		
Compétences obligatoirement évaluées		Numéro des questions
Les situations permettent d'évaluer les compétences ci-dessous		
• Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation		
• Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention.		
• Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation. Argumenter un choix.		
• Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.		

**Grille de notation
SE2 : évaluation écrite**

Annexe 3

LP :	Date SE2 :
Nom : Prénom :	Classe :

	Travail demandé N° questions	Critères de réussite	note /barème	
Thématique A				/ 5 à 7 points
Thématique B et/ou D				/4 à 6 points
Thématique C				/4 à 6 points
TOTAL				/15

FICHE CANDIDAT

Annexe 4

LP :	Date SE1 :
	Date SE2 :
Nom :	Classe :
Prénom :	

2 situations d'évaluation

Thématiques A, B, C et D

SE1 : PRATIQUE et ORALE

SE2 : EVALUATION ECRITE

SE1 : SITUATION D'EVALUATION PRATIQUE ET ORALE Module C8

-Communiquer à l'oral sur la problématique des risques professionnels, environnementaux et de santé -Agir face à une situation d'urgence	Se référer aux compétences de la grille de certification des compétences du SST de l'INRS en vigueur	<i>Reporter les points de la grille d'attribution des points</i>
NOTE PARTIE PRATIQUE ET ORALE		/5

SE2 : SITUATION D'EVALUATION ECRITE

Thématiques A, B et/ou D, C (sauf C8)

Compétences évaluées	Thématique A	Thématique B et/ou D	Thématique C
Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation	Question n°...	Question n°...	Question n°...
Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention	Question n°...	Question n°...	Question n°...
Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter le choix	Question n°...	Question n°...	Question n°...
Communiquer à l'écrit sur la problématique des risques professionnels, environnementaux et de santé	/1	/0,5	/0,5
TOTAL	/ 5 à 7 points	/4 à 6 points	/4 à 6 points
NOTE PARTIE ECRITE			/15

NOTE TOTALE

/20